

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 octobre 2025

Date de la convocation : 11/10/2025

Date d'affichage : 11/10/2025

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Le quorum est atteint.

Nom	Présent	Absent	Pour	Contre	Abstention
GARIOUD Ch.	☒	☐	☒	☐	☐
BLANCHET A.	☒	☐	☒	☐	☐
JACQUET P.	☒	☐	☒	☐	☐
LEGLISE S.	☒	☐	☒	☐	☐
PADEY G.	☐	☒	☐	☐	☐
GONSETH G.	☐	☒	☐	☐	☐
REVOL G.	☒	☐	☒	☐	☐
MIGUET C.	☒	☐	☒	☐	☐
COTTAREL G-N	☒	☐	☒	☐	☐
ALMAÏDA M-H	☒	☐	☒	☐	☐
BONASSI S.	☒	☐	☒	☐	☐
TOTAUX	9	2	9	0	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 17 du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

DELIBERATION N° 2025-23
Objet : Projet d'assainissement collectif

Monsieur le Maire rappelle le projet d'assainissement collectif avec la création d'une STEP au sein de la commune pour le traitement des eaux usées.

Ce projet concerne les hameaux de L'Eglise, Le Tarod, Le Rubatier, La Croix et le Roubin.

Des études préliminaires ont été réalisées dès septembre 2016 par le cabinet DAEC et présentées aux membres du conseil municipal le 30 août 2019,

Après échanges des différents membres du conseil municipal, il est décidé de lancer les démarches pour actualiser et approfondir les études déjà réalisées.

L'ensemble des membres du conseil municipal présents donnent un avis favorable à cette demande.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Christian GARIOUD